

INSCRIPTION

« LA JOURNEE A L'ANCIENNE »

DIMANCHE 10 JUIN 2018

stands de pièces détachées

ORGANISE PAR L'ASSOCIATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS DES 3 RIVIÈRES (AC3R)

Siège : 75 rue nationale 07120 Ruoms

06.83.05.25.36 alizee.vdg@orange.fr

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Tél.....Mail.....

NOMBRE DE MÈTRES SOUHAITE.....

TARIF : forfait 20 € pour un emplacement de 6 mètres + 4€ par mètre supplémentaire

Fin d'installation des stands maximum 9h00

Fin de journée prévue vers 19h00

DOCUMENT A FOURNIR ET A AVOIR SUR VOUS EN CAS DE CONTRÔLE :

1. copie attestation d'assurance R.C exposant sur le domaine public précisant votre activité dûment validée pour la période sollicitée.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement général (14 articles) au dos de la présente inscription

INSCRIPTION A NOUS RETOURNER AVANT FIN AVRIL AVEC LE CHEQUE DE REGLEMENT

Signature suivi de la mention lu et approuvé

MERCI ET A BIENTÔT

Règlement général Bourse aux pièces détachées

1. La manifestation se déroulera le **10 juin 2018 : avenue de la Gare 07120 Ruoms.**
2. Les heures d'ouverture au public seront de 9h00 à 19h00.
3. Les inscriptions sont reçues et enregistrées par l'organisateur.
4. La signature de la demande de participation entraîne pour l'exposant l'obligation de se conformer aux prescriptions du présent règlement. L'exposant s'engage à en appliquer tous les articles, sans réserves d'aucune sorte.
5. Les emplacements doivent être occupés par les seuls signataires de l'inscription. Il est formellement interdit de sous-louer ou céder à titre gracieux tout ou partie d'un emplacement sauf autorisation expresse de l'organisateur.
6. **Une facture sera remise le jour de la manifestation par l'Organisateur à l'exposant.**
7. En cas d'annulation 15 jours avant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué.
8. **Il appartient à chaque exposant de souscrire une assurance Responsabilité Civile Exposant sur le domaine public et en cours de validité pour la période sollicitée.** Il appartient à l'exposant s'il le souhaite de s'assurer en « tous risques exposition ». L'organisateur ne peut en aucun cas, et pour quelque cause que ce soit, être tenu pour responsable des vols ou préjudices éventuels, intervenant à un moment quelconque de la manifestation. Les exposants renoncent du fait même de leur admission à tout recours contre l'organisation et les autres exploitants concourant à l'organisation pour quelque dommage que ce soit, et quelle qu'en soit la cause.
9. Le plan des emplacements est établi par l'organisateur. Il étudie et effectue la répartition des emplacements afin de pouvoir conserver l'esprit général de la manifestation.
10. **Au cas où le stand présenterait des risques en matière de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de demander la modification du stand. Aucun élément ne pourra être placé en dehors du stand affecté.**
11. **L'installation des exposants se fera le 10 juin 2018 à partir de 7h00. A 9h, l'installation devra être terminée.**
12. Les stands doivent être en permanence occupés. L'exposant s'engage à ne pas quitter son stand.
13. Les exposants prendront les lieux dans l'état où ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes les détériorations causées du fait de leurs installations et décorations seront à leur charge.
14. En cas de force majeure, les dates et lieu de l'exposition peuvent être modifiées ou annulées. Dans ce cas, votre règlement vous sera restitué.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle journée à l'ancienne !